

## **SEANCE DU 14 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Reviers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GUÉRIN, Maire.

**Présents** : Daniel GUERIN, Arnaud DOLLEY, Anne-Laure HUARD, Yves LERBOUR, Kévin CHAMPAGNEUR, Alain LEBAS, Pascale GANGNET, Danine LASTELLE, Karine MESSIER, Elisabeth LE BRETON.

**Absentes** : Virginie HAMELIN, Armelle COLTEE

**Absents excusés** : David MERCIER, Xavier ORDAS.

**Pouvoirs** : Xavier ORDAS donne son pouvoir à Kévin CHAMPAGNEUR

Secrétaire de séance : Anne-Laure HUARD

### **APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU**

Le précédent compte-rendu est approuvé l'unanimité.

### **Antenne relais FREE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition de l'opérateur FREE pour l'implantation d'une antenne relais sur le stade Rue des Dentellières.

Le conseil municipal par 2 voix pour, 2 abstentions et 7 contre, refuse cette implantation car une antenne relais doit être mise en place par l'opérateur ORANGE sur ce site.

### **Adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE**

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la commune de Mondeville en date du 16 novembre 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 15 décembre 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que, par délibération en date du 16 novembre 2022, la commune de Mondeville a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec les prestations optionnelles suivantes :

- 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service),

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 15 décembre 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Mondeville à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 21 décembre 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal par 2 voix contre, 3 abstentions et 6 voix pour, approuve l'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE.

## **Rémunération de l'agent recenseur et du coordonnateur communal**

Afin que notre commune puisse effectuer le recensement de la population, nous avons recruté un agent recenseur et un coordonnateur communal.

La mission touche à sa fin. Il convient donc de déterminer le montant forfaitaire de rémunération.

Au vu des difficultés rencontrées par l'agent recenseur pour obtenir les documents (parfois 4 ou 5 passages aux domiciles), au vu de la charge de travail administrative pour le coordonnateur communal, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'attribuer à chaque agent le montant net du SMIC en vigueur.

## **Avenant à la convention d'occupation du domaine public pour la machine à pains**

Monsieur Désobeaux ne souhaitant plus s'occuper de la machine à pains, après réflexion il a repris cette prestation mais nous a fait part de ses difficultés suite à des augmentations tarifaires du coût de l'énergie entre autre, la redevance passera de 200€ mensuel à 100€ mensuel à partir de février 2023, sur décision unanime du conseil municipal.

## **Orientations budgétaires 2023**

- Une étude est à mener sur l'éclairage solaire :
  - A l'extérieur de la salle des fêtes (implantation de panneaux photovoltaïques ?)
  - Sente de Bénny
  - Haut de la Rue de la Cavée (lotissement C.Renouf /proche du stop et de la statue)
- Un groupe de travail constitué d'Yves LERBOUR, Kévin CHAMPAGNEUR, Elisabeth LE BRETON et Arnaud DOLLEY se charge d'étudier le transfert de la cantine et de la garderie dans le bâtiment proche de l'école de Reviere, et ainsi sécuriser au mieux les enfants.
- La restructuration du cimetière devient urgente, le nombre de concession libres est très limité. Le devis établi en 2021 par le groupe Elabor pour 18 130€ TTC est jugé trop élevé par les membres du conseil municipal. Il est demandé deux autres devis pour mise en concurrence. Monsieur Dolley s'occupe de fournir des noms de prestataires à la secrétaire de Mairie.
- Renouvellement de la balayeuse communale. La balayeuse actuelle est en fin de vie, les réparations sont de plus en plus importantes et fréquentes. Monsieur le Maire présente un devis établi par la société D. PERIE pour un montant de 61 100€ HT avec proposition de location sur 60/72 ou 84 mois. Possibilité de crédit-bail.

Monsieur Champagneur souhaite qu'une nouvelle consultation soit faite pour une balayeuse électrique – devis à demander au fournisseur.

- Proposition d'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques. Le conseil municipal y est favorable mais souhaite qu'elles soient à charge rapide. Elle

pourrait être implantée au centre bourg et/ou sur le parking de la Mairie – la localisation n'est pas statuée à ce jour.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h35.